

Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine

Plan Local d'Urbanisme

Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO)
Mise en Compatibilité du PLU par arrêté du 04/01/2016

3 – Pièces réglementaires

3.2. Document Graphique du Règlement (DGR)

aua/T Toulouse l'aire urbaine

toulouse métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

Liste des Emplacements Réservés

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE (M²)
4	Aménagement des futurs terrains de sports	Commune	145.100
5	Extension des terrains de sports aux abords du cimetière	Commune	20.575
6	Création d'équipements de loisirs et/ou socio-culturels, chemin de Ladoux	Commune	5.180
10	Aménagement d'une intersection rue Pichounelle / Chemin de la Plaine	C.U.T.M.	815
11	Aménagement d'une intersection rue Pichounelle / Chemin du Tucol	C.U.T.M.	995
12	Aménagement d'une intersection sur le chemin de Tucol / chemin de la Mouillère	C.U.T.M.	865
14	Création d'une amorce de voie au lieu-dit « Les Laques »	C.U.T.M.	700
16	Aménagement d'une intersection au lotissement « Le Moulin à vent » avec le chemin de Ladoux	C.U.T.M.	700
17	Aménagement d'une intersection sur le chemin de Trinchet	C.U.T.M.	965
18	Création d'une amorce de voirie débouchant sur la voie communale n°104	C.U.T.M.	450
19	Création d'une amorce de voie débouchant sur le chemin de Gagnac	C.U.T.M.	2.110
21	Création d'une amorce de voie débouchant sur la rue de Fabas	C.U.T.M.	1.090
22	Aménagement de l'entrée de ville sur la voie communale n°8	C.U.T.M.	2.535
23	Création d'une amorce de voie, opération récente Monné-Decroix	C.U.T.M.	745
26	Création d'une amorce de voie d'accès au secteur de Ladoux	C.U.T.M.	555
27	Creation de stationnements dans le centre	Commune	95
28	Extension de l'espace public et réalisation d'une voie en continuité de la rue de Verdun	C.U.T.M.	105
29	Création d'une amorce de voie d'accès rue de Bagnols	C.U.T.M.	625
31	Aménagement d'une raquette de retournement, chemin de Bougeng	C.U.T.M.	380
32	Création d'une voie, chemin de Bougeng	C.U.T.M.	555
34	Aménagements de voirie, route de Saint-Caprais (RD20)	C.U.T.M.	890
35	Elargissement du chemin de la rivière et chemin de Coudoumac, largeur totale de la voie 12 mètres	C.U.T.M.	25.145
36	Création de contre allées à la RD820, de voies de désenclavement, et de raquette de retournement	C.U.T.M.	17.180
37	Création de contre allées à la RD820, de voies de désenclavement, et de raquette de retournement	C.U.T.M.	8.635
38	Liaison douce le long de la RD820	C.U.T.M.	5.840
41	Aménagement de l'intersection le chemin de Ladoux et le futur quartier	C.U.T.M.	60
43	Accès piétonnier débouchant sur le chemin du Canou	C.U.T.M.	235
44	Liaison piétonne à hauteur de la bretelle du RD20	C.U.T.M.	2.080
45	Liaison douce entre le centre et l'Hers	C.U.T.M.	1.540
46	Aménagement de voirie (chemin de Beldou) et création d'une liaison douce entre le centre et les zones de loisirs à l'ouest de la commune	C.U.T.M.	6.775
47	Elargissement pour création d'une liaison douce, chemin Vié	C.U.T.M.	1.950
48	Elargissement pour création d'une liaison douce, chemin du Canou	C.U.T.M.	2.225
49	Création d'un cheminement aux abords de la Garonne	C.U.T.M.	14.840
50	Aménagement d'un piétonnier le long de la RD820, au nord du centre	C.U.T.M.	1.010
51	Aménagement de l'espace public aux abords de la RD820 dans le centre	C.U.T.M.	60
52	Création d'une troisième voie SNCF	Etat	17.650
55	Elargissement du chemin des Bourdettes et du chemin d'allègre, largeur totale : 12 mètres	C.U.T.M.	7.975
56	Elargissement et aménagement de voirie (voiture-piéton-vélo) : chemin de Bougeng, largeur totale : 10 mètres	C.U.T.M.	2.340
57	Elargissement du chemin de la Mouillère, largeur totale : 10 mètres, et création d'une raquette de retournement	C.U.T.M.	1.730
58	Elargissement du chemin de Tucol, largeur totale : 12 mètres	C.U.T.M.	3.090
59	Elargissement du chemin de la Plaine, largeur totale : 12 mètres	C.U.T.M.	9.490
60	Elargissement et aménagement de voirie (voiture-piéton-vélo) : chemin de Ladoux	C.U.T.M.	12.520
61	Elargissement du chemin de Novital, largeur totale : 12 mètres	C.U.T.M.	2.000
62	Elargissement et aménagement de voirie (voiture-piéton-vélo) : chemin de Trinchet, largeur totale : 12 mètres	C.U.T.M.	6.450
63	Elargissement et aménagement de voirie (voiture-piéton-vélo) : chemin de Gagnac, largeur totale : 10 mètres	C.U.T.M.	3.600
64	Création d'une voie de raccordement entre le chemin de Ladoux et le chemin de Casselèvres, largeur totale : 12 mètres	C.U.T.M.	4.065
65	Création d'une voie desservant la zone industrielle au lieu-dit Mazet, largeur totale : 12 mètres	C.U.T.M.	4.505
69	Elargissement de voie (chicane) chemin de Casselèvres	C.U.T.M.	1.940
70	Création d'une voie de desserte	C.U.T.M.	920
71	Elargissement de voirie route de Saint-Caprais (RD20)	C.U.T.M.	400
72	Station d'épuration	C.U.T.M.	14.865
73	Aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse et leurs aménagements connexes	Réseau Ferré de France	104.700

LEGENDE

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.
Les zones et les secteurs

Limites zones et secteurs

Les autres indications

Espaces boisés classés à conserver ou à créer

Emplacement réservé pour ouvrage public installation d'intêret général ou espace vert

Zone de bruit

Sites archéologiques

Périmètre de protection des captages d'eau potable

Accès obligatoire à aménager

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES

Périmètre de sécurité de Boil Over (à titre informatif)

Risque inondation (cf. PPRI - Annexes)

Périmètre d'exposition aux risques autour du dépot de gaz TOTALGAZ (cf. PPRT- Annexes)

Plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements différentiels de terrain conséécutifs au phénomènes de retrait -gonflement des sols argileux (risque sur l'ensemble de la commune)

Secteur à Pourcentage de Logements sociaux au titre du L.123-1-5-16° du code de l'urbanisme

Toute opération de construction, incluant des logements, qui entraîne la création de plus de 300m² de surface de plancher ou plus de 2 logements doit comporter au minimum 30% de la surface de plancher destiné à du logement locatif social.
Dans les lotissements de plus de 2 lots, le programme global des constructions à usage d'habitation doit comporter 30% de la surface de plancher globale minimale, affectée aux logements locatifs sociaux. Cette surface de plancher pourra être répartie sur un ou plusieurs lots dans la demande de permis d'aménager ou dans la déclaration préalable.

UA* UB* UC* UD* 1AU* 1AU1*

*Inclue l'ensemble des secteurs des zones citées

ECHELLE : 1/6000